

PROJET

**AVENANT n° 3
AU CONTRAT TERRITORIAL DE
RÉUSSITE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

**pour la Communauté de communes Les Portes
briardes entre villes et forêts**

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Les Portes briardes entre villes et forêts

Représentée par son Président, Monsieur/Madame....., autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 17 décembre 2024,

Ci-après désigné par « La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par François-Claude Plaisant, Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de l'avenant

Les CRTE s'inscrivant dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation, le présent avenant a pour but de prendre en compte les avancées réalisées et les projets entrepris dans ce cadre.

Article 2 - Évolutions du CRTE

Adoption d'un projet de territoire : Délibération n°030/2021 du 29 juin 2021

Orientations nouvelles : 0

Action supprimée : 1

Certaines actions n'ont plus lieu de figurer dans le CRTE, soit parce que leur réalisation a été abandonnée, soit parce que leur mise en œuvre passera par un autre dispositif ou un autre montage d'opération que le CRTE.

Pour la CCPB :

- Schéma directeur des IRVE

• **Actions réalisées : 20**

Les actions suivantes du CRTE ont été réalisées, leurs fiches actions sont donc retirées du CRTE mais toujours présentes dans la maquette financière pour le suivi et le bilan annuel :

Pour la CCPB :

- Rénovation urbaine et paysagère des ZAE
- Mise en place de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique
- Modernisation de l'éclairage public des ZAE

Pour la commune de Gretz-Armainvilliers :

- Rénovation des WC école élémentaire et création de deux WC PMR
- Etude énergétique des bâtiments communaux

Pour la commune de Lésigny :

- Rénovation de l'éclairage d'ambiance du gymnase
- Rénovation de l'éclairage des terrains de tennis couverts du complexe de l'Entre deux Parcs
- Diagnostic énergétique du patrimoine bâti communal

Pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière :

- Réalisation d'une Micro-folie
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Pour la commune de Tournan-en-Brie :

- Réfection et aménagement de voirie - Pré Bataille
- Végétalisation des cours d'écoles - Maternelle Santarelli
- Réfection de la toiture de l'école de la Madeleine
- Renouvellement du parc de véhicules municipaux
- Réalisation d'une maison de santé
- Remplacement des vestiaires du stade
- Création d'une liaison douce avec franchissement de la Marsange
- Création des ateliers municipaux
- Etude et travaux de réfection de la toiture du clocher de l'HDV
- Isolation thermique de l'école du centre

Actions nouvelles : 13

Les collectivités suivantes ont prévu la réalisation de nouvelles actions faisant l'objet de fiches annexées au présent avenant :

Pour la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts :

- Réalisation du schéma directeur cyclable n°2
- Réhabilitation de la route de Servon (hameau de Forcilles) avec création d'une piste cyclable
- Déploiement du Réseau cyclable à haut niveau de service - Vélo Ile de France
- Réhabilitation de la route de l'Impasse de la Fosse Rouge
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du complexe de gymnastique intercommunal
- Coordonner des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos) dans un souci de continuité et de sécurité : création d'ouvrages de franchissement, mise en œuvre d'une signalétique adaptée, accessibilité, prise en compte des ambiances diurnes et nocturnes dans une logique maîtrise des consommations énergétiques

Pour la commune de Férolles-Attilly :

- Mettre à jour et réaliser les travaux relatifs au SDA
- Installation d'une aire de croisement et de prise en charge de mobilités partagées

Pour la commune de Gretz-Armainvilliers :

- Marché global à performance pour l'éclairage public

Pour la commune de Lésigny :

- Végétalisation des cours d'école du groupe scolaire de Villefermoy

Pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière :

- Démolition et reconstruction du centre de loisirs de la Brèche aux Loups avec création de deux classes supplémentaires
- Création d'une plateforme de valorisation des déchets verts

Pour la commune de Tournan-en-Brie :

- Rénovation énergétique de l'école du Moulin à vent

Article 3 - Contenu du CRTE

Les stipulations du CRTE qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent applicables.

Pour le Préfet de Seine-et-Marne Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy François-Claude Plaisant	Pour la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts Le/La Président(e)
--	--

ANNEXES de l'avenant de la communauté de communes les Portes briardes entré en vigueur le 24/12/2024

REÇU EN PREFECTURE
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20241217-DEL_064_202

Annexe 1 - Nouvelles fiches action

Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	Axe 2 : Aménager le territoire de manière « énergétiquement » raisonnée et durable		
Objectif opérationnel	Démolition et reconstruction du Centre de Loisirs BAL avec création de deux classes supplémentaires.		
Intitulé de l'action	Démolition et reconstruction du Centre de Loisirs BAL avec création de deux classes supplémentaires.	N°	28

Phase de l'action		Critères		Porteur de l'action	OZOIR LA FERRIERE
X	Réflexion		Maîtrise de l'énergie	Partenaire(s) associé(s)	CAF ETAT
	En cours	X	EnR		
	Achevée		Séquestration		
	Annulée				

Contexte	Le centre de loisir de la Brèche-Aux-Loups est un bâtiment modulaire construit dans les années 70 identifié comme extrêmement énergivore, et accueillant de nombreux enfants en période périscolaire.
-----------------	---

Description de l'action	
<p>Il est prévu de démolir et de reconstruire un centre de loisirs de 250 m², en conformité avec la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020), et d'intégrer le projet au sein du groupe scolaire actuel de la Brèche-Aux-Loups. Le but étant de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer la performance environnementale du bâtiment. Le projet inclut les éléments suivants :</p> <p>Création d'un ou deux parvis végétalisés, *Aménagement d'une bibliothèque, *Ajout de deux classes supplémentaires pour l'école, *Installation d'abris pour vélos, *Construction d'annexes (par exemple, local à poubelles).</p> <p>L'ajout de deux classes permettra d'optimiser la gestion des effectifs scolaires, ce qui améliorera la viabilité économique du projet.</p> <p>Les principales mesures techniques prévues incluent :</p> <p>*Renforcement de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, *Remplacement des menuiseries en bois et simple vitrage par des menuiseries en PVC avec double vitrage, *Remplacement des systèmes de chauffage existants par des pompes à chaleur performantes, *Isolation thermique renforcée de la toiture pour maximiser l'efficacité énergétique.</p> <p>Ces initiatives visent à moderniser le centre de loisirs tout en respectant les exigences de la RE 2020, afin d'en faire un bâtiment durable et éco-énergétique.</p> <p>Le budget estimé exclut les coûts liés aux diagnostics et études complémentaires.</p>	

Calendrier prévisionnel				
2022	2023	2024	2025	2026
			X	X

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes	210 000,00 €	42 000,00 €	252 000,00 €
Travaux	2 100 000,00 €	420 000,00 €	2 520 000,00 €
Total	2 310 000,00 €	462 000,00 €	2 772 000,00 €

Moyens financiers		
Nature des recettes	€ HT	%
CAF	250 000,00 €	10%
DSIL	1 617 000,00 €	70%
	1 867 000,00 €	80%

Reste à charge de la collectivité	443 000,00 €	HT
--	---------------------	-----------

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Démolition et reconstruction du bâtiment Création de 2 classes supplémentaires Végétalisation de parvis Création d'abris vélos	Diagnostic énergétique Taux de réalisation des travaux	Baisse de la consommation énergétique/an Emissions de GES évitées/an

Axe	Axe 4: Accélérer la transition et préserver nos ressources		
Objectif opérationnel	Trier et valoriser les déchets		
Intitulé de l'action	Création d'une plateforme de valorisation des déchets verts	N°	30

Phase de l'action		Critères		Porteur de l'action	OZOIR LA FERRIERE
X	Réflexion	X	Atténuation		Maîtrise de l'énergie
	En cours	X	Adaptation		EnR
	Achevée		Air		Séquestration
	Annulée				
Partenaire(s) associé(s)					REGION

Contexte	La commune produit une quantité significative de déchets verts, actuellement mal valorisés, entraînant des coûts élevés de traitement et en émissions de gaz à effet de serre.
-----------------	--

Description de l'action	
La Commune souhaite réaliser une plateforme de tri conforme sur une parcelle qui lui appartient, avec au préalable une étude pour assurer la conformité aux réglementations en vigueur et proposer des solutions adaptées au site et au tonnage des déchets verts à traiter.	
Pour les travaux, la commune envisage de mettre en place :	
-Un broyeur industriel afin de produire du broyat réutilisable pour nos espaces verts.	
-Un espace conforme pour réaliser du compostage avec des déchets verts et des restes de restauration des cuisines scolaires.	
Suite à l'étude, des ajustements pourront être apportés afin d'adapter au mieux les installations en fonction des besoins.	

Calendrier prévisionnel				
2022	2023	2024	2025	2026
			X	X

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
Travaux	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €
Total	320 000,00 €	64 000,00 €	384 000,00 €

Moyens financiers		
Nature des recettes	€ HT	%
Région IDF études	10 000,00 €	50%
Région IDF travaux	105 000,00 €	35%
	115 000,00 €	85%

Reste à charge de la collectivité	205 000,00 €	64%
--	---------------------	------------

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Plateforme de tri opérationnelle d'ici 2026	Tonnage de déchets verts collectés	Tonnage déchets recyclés/valorisés (Tonne/an) % de compost et broyat valorisé dans les espaces verts



Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	ACCELERER LA TRANSITION ET PRESERVER NOS RESSOURCES		
Objectif opérationnel	Diminuer les consommations énergétiques locales		
Intitulé de l'action	Marché global à performance pour l'éclairage public	N°	1

Phase de l'action		Critères				Porteur de l'action	Ville de Gretz-Armainvilliers
	Réflexion						
X	En cours	x	Atténuation	x	Maîtrise de l'énergie		
	Achevée		Adaptation		EnR		
	Annulée		Air		Séquestration		
						Partenaire(s) associé(s)	/
							/
							/

Contexte	La commune de Gretz-Armainvilliers a décidé de lancer un marché pour l'exploitation, de gestion, d'entretien préventif et curatif du parc d'éclairage public et sportif extérieur, d'implantation et de réalisation des prestations de remplacement, de renforcement et de modernisation des installations d'éclairage public et de signalisation et de dépose, repose, et éventuellement location des illuminations festives, des voies publiques dont la Ville est propriétaire ou affectataire. En effet, le réseau d'éclairage est vieillissant et très énergivore.
-----------------	---

Description de l'action
Améliorer la qualité de l'éclairage public. Réduire les pannes. Diminuer de façon importante les consommations électriques et l'impact sur l'environnement tout en améliorant l'éclairage. Remplacer la quasi-totalité des lanternes d'éclairage de manière à réduire la pollution lumineuse, ce qui a également un impact sur la faune. De plus la commune dispose d'un observatoire astronomique qui pourra ressentir pleinement les efforts sur le réseau d'éclairage public.

Calendrier prévisionnel				
2022	2023	2024	2025	2026
Marché / procédure en cours	travaux	travaux	travaux	travaux
x	x	x	x	x

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché global sur 4 ans (estimation du bureau d'étude)	1 669 374,00 €	333 874,80 €	2 003 248,80 €
Total	1 669 374,00 €	333 874,80 €	2 003 248,80 €

Moyens financiers		
Nature des recettes	€	%
Fonds vert	160 000,00 €	10%
Total	160 000,00 €	10%

Reste à charge de la collectivité	1 509 374,00 €	90%
--	-----------------------	------------

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Diminution conséquente des consommations et des factures d'électricité	Bilan annuel avec la société qui sera retenue, en fonction des investissements réalisés sur l'année	Diminution des consommations 7

Fiche action Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	AMENAGER LE TERRITOIRE DE MANIERE ENERGETIQUEMENT RAISONNEE ET DURABLE		
Objectif opérationnel	OFFRIR DES EQUIPEMENTS PERFORMANTS SOLIDAIRES ET SECURISES		
Action	VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE DE VILLEFERMOY		N°

Phase de l'action		Porteur de l'action	LESIGNY
x	Réflexion	Partenaire(s) associé(s)	
	En cours		
	Achevée		
	Annulée		

Contexte	Le groupe scolaire de Villefermoy, a été construit dans les années 1970. Ce groupe scolaire est constitué d'espaces de récréation bitumés avec très peu d'ombrages ce qui ne correspond plus aux enjeux sociétaux, climatiques et environnementaux actuels.
-----------------	---

Description de l'action
Il s'agit d'aménager les cours du groupe scolaire de Villefermoy. En effet, les deux cours d'école constituent 5 900 m2 de bitumes (cour primaire : 2900 m2 et cour maternelle 2000 m2). La végétalisation des cours de cette école permettra de réduire les phénomènes d'îlots de chaleur, d'améliorer le cadre de vie des enfants et de favoriser la biodiversité au quotidien pour répondre aux enjeux climatiques, sociétaux et environnementaux. Ainsi, ce projet permettra d'améliorer le cadre de vie des enfants, d'améliorer la qualité de vie et de santé des enfants, favoriser le lien social entre les différentes générations, favoriser le retour de la biodiversité, favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable, optimiser le système d'assainissement, participer à l'adaptation du territoire.

Calendrier prévisionnel			
2024	2025	2026	2027
	X	X	

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes	30 000,00	6 000,00	36 000,00
Travaux	332 000,00	66 400,00	398 400,00
Total	362 000,00	72 400,00	434 400,00

Moyens financiers sollicités		
Nature	€	%
DEPARTEMENT	72 400	20
REGION ILE DE FRANCE	36 200	10
AESN	72 400	20
Moyens financiers obtenus		
Nature	€	%
Total	181 000,00	50

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> - Renaturation des sols - Créer des zones d'ombre - Créer des îlots de fraîcheur - Favoriser la biodiversité - Dé imperméabilisation des sols - Re végétalisation - Planter des essences végétales 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des ruissellements - Diminution surface imperméable initiale – 30 % - Diagnostic de la biodiversité - Relevés de températures - Etude de perméabilité - Charte d'utilisation des espaces - Nombre d'arbres plantés 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et indentification de la micro faune et de la biodiversité - Augmentation de la nappe - Préservation des ressources en eaux et des sols

Fiche action Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVER NOS RESSOURCES		
Objectif opérationnel			
Action	Mettre à jour et réaliser les travaux relatifs au Schéma d'Assainissement	N°	

Phase de l'action	Porteur de l'action	FÉROLLES-ATTILLY
x Réflexion	Partenaire(s) associé(s)	DEPARTEMENT
En cours		REGION
Achevée		ETAT
Annulée		

Contexte	Le transfert de compétence prévu pour le 1 ^{er} janvier 2026 nécessite une mise à jour du SDA de la commune (2002) et les travaux de mise en conformité si nécessaires.
-----------------	--

Description de l'action
Réalisation du bilan du SDA 2002 Réalisation du nouveau SDA Travaux

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
			Réalisation du bilan du SDA 2002 Réalisation du nouveau SDA

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
AMO	30 000€	6 000€	36 000€
Total	30 000€	6 000€	36 000€

Moyens financiers sollicités		
Nature	€	%
AMO	24 000€	80
Moyens financiers obtenus		
Nature	€	%
Total		

Reste à charge de la collectivité sur le HT	6 000€	
Reste à charge de la collectivité TVA	6 000€	

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi
Bilan du réseau	Evaluation via le nouvel SDA	- Réalisation d'un PPI <small>39_DE-077-200023125-20241217-DEL_064_202</small>
Mise ne conformité du réseau	- suivi du PPI	- bilan annuel du PPI

Fiche action Contrat de Relance et Transition Écologique

Axe	MOBILITE		
Objectif opérationnel	DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INCLUSIVE DES MOBILITÉS AFIN DE FAVORISER LES MOBILITÉS BICARBONÉES		
Action	INSTALLATION D'UNE AIRE DE CROISEMENT ET DE PRISE EN CHARGE DES MOBILITÉS PARTAGÉES ET DOUCES	N°	

Phase de l'action	Porteur de l'action	FÉROLLES-ATTILLY
x Réflexion	Partenaire(s) associé(s)	DEPARTEMENT
En cours		REGION
Achevée		ETAT
Annulée		

Contexte	Peu de moyens de transport sur la commune. Création d'une aire de croisement et de prise en charge de mobilités partagées (co-voiturage, vélo, transport à la demande...)
-----------------	---

Description de l'action
Aménagement d'un parking spécifique pour les déplacements solidaires et écologiques : aire de co-voiturage avec installation d'1 borne de recharge électrique, arrêt de bus, parking vélos...

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
		Aménagement et mise en service	

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aménagement du parking	18 000€	3 600€	21 600€
Aménagement d'un abri	14 000€	2 800€	16 800€
Parking vélos	2 000€	400€	2 400€
Cuves enterrées (récupération eau sources)	25 000€	5 000€	30 000€
AMO	3 400€	680€	4 080€
Total	62 400€	12 480€	74 880€

Moyens financiers sollicités		
Nature	€	%
Travaux + AMO	49 920€	80
Moyens financiers obtenus		
Nature	€	%
Total		

Reste à charge de la collectivité sur le HT	12 480€	
Reste à charge de la collectivité TVA	12 480€	

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi
- Modification des usages de déplacement	- Utilisation des différentes mobilités	- Augmentation de l'usage des différentes mobilités : nombre de vélos sur le parking, - nombre de demandes de transport à la carte, - nombre de prises en charge de co-voiturage - Utilisation de la borne de recharge
- Preservation des ressources	- Baisse de la consommation d'eau potable	- Baisse de la facture d'eau pour arrosage

Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique



Axe	ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVER NOS RESSOURCES		
Objectif opérationnel	Diminuer les consommations énergétiques locales		
Intitulé de l'action	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DU MOULIN A VENT	N°	

Phase de l'action		Critères		Porteur de l'action	Ville de Tournan en Brle
	Réflexion		Atténuation	x	Maîtrise de l'énergie
X	En cours		Adaptation	X	EnR
	Achevée		Air		Séquestration
	Annulée				
				Partenaire(s) associé(s)	ETAT

Contexte	<p>La Ville de Tournan-en-Brle, très sensible aux questions de réchauffement climatique et de préservation des ressources, a l'ambition de répondre, dans son fonctionnement quotidien mais aussi dans ses projets d'investissement, aux enjeux de transition écologique. Ses projets poursuivent deux objectifs : réduire les émissions de Gaz à effet de serre pour limiter le changement climatique (Incitation à l'usage de mode de déplacement doux, adaptation des bâtiments et des éclairages publics dans le cadre d'un plan de sobriété) et s'adapter face au changement climatique (désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles et végétalisation des voies, ...).</p> <p>L'école maternelle du quartier du Moulin à Vent a été réalisée dans le cadre d'une ZAC en 1988.</p> <p>D'une superficie totale de 1102 m², le bâtiment est concerné par l'obligation de réduction de la consommation d'énergie de 40% en 2030. La conception de cet équipement, abritant également le centre de loisirs maternel de la Ville, est très énergivore.</p> <p>La ville de Tournan-en-Brle a lancé une consultation pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment. L'objectif de cet audit est de permettre, à partir d'une analyse détaillée du site, de ses équipements et de ses consommations, de dresser un ensemble de propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie sur l'école du Moulin à Vent, pour répondre aux exigences du décret tertiaire.</p>
-----------------	--

Description de l'action
A l'appui de cet audit, qui dressera le bilan des consommations, le bilan financier et environnemental de l'équipement, un plan d'action et des travaux seront définis par la collectivité. Il est à noter que l'énergie utilisée pour le site est l'électricité.
Pour permettre d'atteindre les objectifs réglementaires, il est envisagé : l'installation de dispositifs de comptage pour séparer les consommations de l'école et du centre de loisirs, le remplacement des luminaires par des led, l'installation d'une Gestion Technique des Bâtiments (GTB), le remplacement de la toiture et la création d'un faux plafond pour réduire les volumes à chauffer, le remplacement des radiateurs électriques par des pompes à chaleur, l'installation de VMB double flux, le remplacement des menuiseries et l'installation de panneaux photo-voltaïques.

Calendrier prévisionnel				
2022	2023	2024	2025	2026
				x

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	972 800,00 €	194 560,00 €	1 167 360,00 €
étude (13% du montant des travaux)	126 464,00 €	25 292,80 €	151 756,80 €
Total	1 099 264,00 €	219 852,80 €	1 319 116,80 €

Moyens financiers		
Nature des recettes	€	%
ETAT DSIL	549 632,00 €	50%
REGION	219 852,80 €	20%
	769 484,80 €	70%

Reste à charge de la collectivité	30%
--	------------

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Réduction des consommations énergétiques	Consommation énergétique GWh/an	Baisse de la consommation énergétique GWh/an Baisse de la facture énergétique de 40 % pour atteindre les objectifs du décret tertiaire

Pour aider à déterminer les effets recherchés de cette action, nous reprenons les critères proposés dans le PCAET. Ceux-ci peuvent être détaillé dans le descriptif de l'action pour appuyer la vocation écologique de l'action.

- L'atténuation permet de réduire notre impact sur l'environnement, sur le changement climatique par exemple
- L'adaptation vise des actions qui vont permettre à la population locale de s'adapter au changement climatique et tous les effets qui en découlent (T°C, baisse des Gaz à effets de serre...)
- Le volet air comprend la qualité de l'air (moins de polluants et d'allergènes notamment)
- La maîtrise de l'énergie vise à réduire les consommations énergétiques ou permettre de mieux les utiliser
- Les ENR permettront d'insister sur des productions d'énergies vertes locales
- La séquestration du carbone comprend toutes les actions qui permettent de stocker les GES sur le territoire (végétalisations, revêtements plus clairs etc.)

Axe	Aménager le territoire de manière « énergétiquement » raisonnée et durable		
Objectif opérationnel	Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées »		
Action	Réhabilitation de la route de Servon (hameau de Forcilles) avec création d'une piste cyclable.	N°	

Phase de l'action	Critères				Porteur de l'action	CCPB
X	Réflexion		Atténuation		Maîtrise de l'énergie	
	En cours		Adaptation		EnR	
	Achevée	X	Air		Séquestration	
	Annulée					
					Partenaire(s) associé(s)	Etat Région Département

Contexte	<p>La VC n°8 est une voie de liaison entre la commune de Férolles-Attilly et la commune de Servon passant par le hameau de Forcilles, dans lequel se trouve notamment le multi-accueil d'assistantes maternelles « Les Graines d'Etoiles » mais surtout l'hôpital de Forcilles – Fondation Cognacq-Jay.</p> <p>Cet établissement, d'une portée à la fois intercommunale et extra-communale, est un employeur majeur du territoire avec 578 collaborateurs permanents.</p> <p>La route de Servon est donc un axe de circulation important pour assurer l'accès à cet établissement. Seulement, la voirie demande des investissements de remise à niveau pour la commune de Férolles-Attilly. Un comptage des flux de circulation a mis en évidence une fréquentation élevée confirmant ainsi la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation pour garantir la sécurité des usagers. Si la commune de Férolles-Attilly intervient régulièrement pour des mesures correctives, en raison de l'état de dégradation avancée de cette route, il existe un risque d'effondrement si aucune intervention n'est effectuée de façon pérenne à court terme et moyen terme.</p> <p>Enfin, l'axe est dépourvu d'une offre permettant aux cycles de se déplacer sur un espace dédié et sécurisé.</p>
-----------------	--

Description de l'action
<p>L'action consiste donc à réaliser des travaux de VRD qui auront pour objectif de garantir une largeur globale de 6.00m de chaussée, de reprendre les bordures et les caniveaux, de proposer un cheminement piéton aux normes PMR dans le hameau de Forcilles. En parallèle, une piste cyclable bidirectionnelle sera réalisée depuis Férolles Attilly jusqu'à la limite communale pour assurer la jonction avec l'équipement déjà réalisé par la collectivité limitrophe.</p> <p>Cette piste sera d'une largeur de 3.00m selon les recommandations en vigueur.</p> <p>Les points d'arrêts de transport en commun seront mis aux normes.</p>

Calendrier prévisionnel			
2024	2025	2026	2027
	Etudes et travaux		

			Moyens financiers sollicités
--	--	--	------------------------------

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
MOE	143655.75	28 731.15	172 386.90
CSPS	20 500.00	4 100.00	24 600.00
Travaux topographique et foncier	17 500.00	3 500.00	21 000.00
Panneau de chantier / conception	6 600.00	1 320.00	7 920.00
Géoréférencement	15 000.00	3 000.00	18 000.00
Travaux	1 852 910.00	370 582.00	2 223 492.00
Total	2 061 165.75	412 233.15	2 473 398.90

Nature		
RIDF		
Soutien au schéma cyclable	550 000.00	26.68
Total	550 000.00	26.68

Reste à charge de la collectivité HT	1 511 165.75	73.32
--------------------------------------	---------------------	--------------

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les déplacements propres et actifs au niveau local en réalisant un maillage du territoire - Desservir les équipements et points d'intérêts économiques, touristiques, culturels du territoire et répondre aux nécessités de déplacements multimodaux, en favorisant l'accès aux gares - Apaiser les vitesses des véhicules motorisés et faciliter le partage de l'espace public et la cohabitation des usages - Communiquer sur le réseau cyclable réalisé et animer le dispositif pour développer la pratique du vélo au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Km d'itinéraire cyclable réalisé - Nombre d'itinéraire cyclable réalisé - % d'avancement de la mise en œuvre du SDCI n°2 - nombre de points d'arrêt bus mis aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des itinéraires cyclables - Densité du maillage

Axe	Accélérer la transition et préserver nos ressources		
Objectif opérationnel	Diminuer les consommations énergétiques locales		
Action	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du complexe de gymnastique intercommunal	N°	

Phase de l'action	Critères			Porteur de l'action	CCPB
X	Réflexion	Atténuation	X	Maîtrise de l'énergie	
	En cours	Adaptation	X	EnR	
	Achevée	Air		Séquestration	
	Annulée				
				Partenaire(s) associé(s)	Etat CRIF

Contexte	<p>La collectivité dispose de deux équipements sportifs en exploitation. Un de ces bâtiments dispose d'une toiture d'une surface exploitable d'environ 2.000 m². La toiture est plutôt bien orientée (Sud-Ouest), avec une légère pente et une hauteur importante par rapport aux avoisinants, sans masque et faiblement exposée à l'encrassement (chutes des feuilles). Ce bilan globalement très positif rend pertinent la mise en place d'une installation d'équipements de production d'énergie renouvelable de type photovoltaïque.</p> <p>Ce complexe sportif, dédié à la pratique de la gymnastique de haut niveau, est utilisé la majeure partie de l'année avec une fréquentation par des scolaires et des associations sportives de Lésigny et Ozoir-la-Ferrière. Des compétitions départementales, régionales voire nationales sont organisées tout au long de l'année.</p> <p>Du fait de l'activité exercée, le volume à chauffer est particulièrement important (plus de 10 m de hauteur sous plafond dans l'ensemble de la salle). Cela entraîne une consommation énergétique importante.</p> <p>De plus, dans une démarche de décarbonation, la collectivité a fait le choix de ne pas recourir au gaz préférant l'installation de pompes à chaleur électriques.</p>
-----------------	--

Description de l'action
<p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une installation photovoltaïque ; - Réaliser l'ensemble des travaux et aménagements connexes. <p>L'étude doit permettre de définir la dimension et donc la capacité de production de l'installation. Le but est, à minima, de couvrir les besoins courants de l'équipement (auto-consommation). En cas de surproduction ponctuelle, une revente pourrait être envisagée.</p> <p>L'ouvrage étant récent et la toiture étant d'une construction particulière (bacs Kalzip), les solutions techniques sont limitées.</p> <p>Une première étude sommaire permet d'envisager la pose de 1 342 m² environ de panneaux photovoltaïques avec une puissance de 231 kWc environ.</p> <p>Préalablement à cette action, la collectivité doit mettre en place une protection collective permettant l'accessibilité à la toiture et à l'installation de production photovoltaïque en toute sécurité.</p> <p>La toiture n'est équipée d'aucune protection collective et les interventions de maintenance et de travaux n'est réalisable qu'avec des solutions de type nacelle ou échafaudage.</p> <p>Cela engendre des coûts de maintenance dont les montants rendent impossible la moindre intervention.</p> <p>Aussi, il est envisagé de procéder à la pose d'une passerelle de sécurité périphérique sur la toiture. Cette passerelle est conforme aux avis techniques de la couverture mise en place. Un avis du charpentier sur les</p>

descentes de charge et la capacité de portance sera nécessaire.

Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027
Etudes et Travaux		

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC	Moyens financiers sollicités		
				Nature	€	%
Etudes, CSPS et MOE	42 500.00	8 500.00	51 000.00	DSIL	257 000.00	32.45
Installation et travaux	600 000.00	120 000.00	720 000.00	CRIDF	257 000.00	32.45
Etude MOE passerelle	9 500.00	1900.00	11 400.00	DETR	119 600.00	15.10
Fourniture et installation passerelle	140 000.00	28 000.00	168 000.00			
Total	792 000.00	158 400.00	950 400.00	Total	633 600.00	80
Reste à charge de la collectivité HT					158 400.00	20

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Mise en service de l'installation photovoltaïque	Impact sur les consommations énergétiques	Baisse importante des consommations énergétiques constatées sur le Bâtiment (électricité).

Axe	N°2 Aménager le territoire de manière « énergétiquement » raisonnée et durable		
Objectif opérationnel	Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées »		
Action	Schéma directeur cyclable n°2		N°

Phase de l'action		Critères				Porteur de l'action	
	Réflexion		Atténuation		Maîtrise de l'énergie		CCPB
X	En cours	X	Adaptation		EnR	Partenaire(s) associé(s)	
	Achevée		Air		Séquestration		
	Annulée						

Contexte	<p>Depuis 2018, la communauté de communes a réalisé près de 13,5 km d'itinéraire de loisirs et sections utilitaires reliant les communes du territoire et les EPCI voisins en mettant en œuvre son schéma directeur cyclable.</p> <p>Dans la prolongation du 1^{er} schéma directeur cyclable et pour maintenir un outil de planification de la politique cyclable, la communauté de communes s'est engagée dans la réalisation d'un 2^e volet.</p> <p>De nouveaux itinéraires communaux et intercommunaux projetés vont être inscrits dans ce second schéma directeur cyclable intercommunal qui permettra d'aboutir à un maillage cyclable pertinent et prospectif.</p>
-----------------	---

Description de l'action
<p>La réalisation de ce SDCI n°2 se veut collaboratif en proposant des ateliers de concertation basés sur le diagnostic du territoire et incitant les participants à penser les infrastructures de demain en fonction du besoin et de la réalité du terrain.</p> <p>Ce SDCI n°2 est un outil indispensable pour la communauté de communes afin d'obtenir une feuille de route pré-opérationnelle de sa politique cyclable.</p> <p>Le schéma directeur cyclable n°2 de la communauté de communes a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De définir un maillage utilitaire intercommunal et communal - De poursuivre les réflexions et travaux engagés dans le SDCI n°1 - D'aider à la décision, de programmer et de prioriser l'action sur le territoire - D'inclure des réflexions autour des services vélos et actions de communications

Calendrier prévisionnel			
2024	2024	2025	2026
	X		

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC	Moyens financiers sollicités		
				Nature	€	%
Réalisation du SDCI n°2	37 000 €	7 400 €	44 400 €	ADEME	11 100 €	30
				Région	18 500 €	50
Total	37 000 €	7 400 €	44 400 €	Total	29 600 €	80

Reste à charge de la collectivité	7 400 €	20%
--	----------------	------------

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les déplacements propres et actifs au niveau local en réalisant un maillage du territoire - Desservir les équipements et points d'intérêts économiques, touristiques, culturels du territoire et répondre aux nécessités de déplacements multimodaux, en favorisant l'accès aux gares - Apaiser les vitesses des véhicules motorisés et faciliter le partage de l'espace public et la cohabitation des usages - Communiquer sur le réseau cyclable réalisé et animer le dispositif pour développer la pratique du vélo au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Km d'itinéraire cyclable réalisé - Nombre d'itinéraire cyclable réalisé - % d'avancement de la mise en œuvre du SDCI n°2 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'itinéraires cyclables - Densité du maillage

Axe	Aménager le territoire de manière « énergétiquement » raisonnée et durable		
Objectif opérationnel	Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées »		
Action	Réhabilitation de la route de l'Impasse de la Fosse Rouge		N°

Phase de l'action		Critères		Porteur de l'action	CCPB
X	Réflexion		Atténuation		Maîtrise de l'énergie
	En cours		Adaptation		EnR
	Achevée	X	Air		Séquestration
	Annulée				
				Partenaire(s) associé(s)	Etat Région Département

Contexte	<p>L'impasse de la Fosse Rouge est une rue limitrophe entre les communes de Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie. Elle est située dans la Zone d'Activité Economique Lavoisier. Cette rue fait partie des voies qui ont été transférées à la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts consécutivement à la loi NOTRe de 2015 qui a notamment redéfinie les compétences des collectivités territoriales.</p> <p>Cette voirie est ne présente pas les aménagements requis pour les usagers. Les trottoirs n'existent pas, le stationnement est anarchique et la gestion des cycles est inexistante. La chaussée et ses attributs sont dégradés avec la présence de bordures et de caniveaux ruinés. La chaussée présente du faïençage et des nids de poule. Elle est poursuivie par la rue Lebon qui n'est pas dans le périmètre des ouvrages transférées.</p>
-----------------	--

Description de l'action
<p>Le projet consiste à reprendre l'intégralité de la voirie et de ses aménagements.</p> <p>La priorité est de redéfinir les espaces en dédiant un cheminement aux piétons, en redessinant du stationnement et en incluant la gestion des cycles en lien avec la piste projetée le long de la RD 32.</p> <p>La chaussée sera reprise en utilisant les données de fréquentation qui permettront de dimensionner les matériaux et les épaisseurs mises en œuvre pour que les travaux aient une durée de vie supérieure à 20 ans minimum.</p>

Calendrier prévisionnel			
2024	2025	2026	2027
	Etudes et Travaux		

			Moyens financiers sollicités
--	--	--	------------------------------

Axe	Aménager le territoire de manière « énergétiquement » raisonnée et durable		
Objectif opérationnel	Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées »		
Action	Déploiement du réseau cyclable à haut niveau de service – Vélo Ile de France		N°

Phase de l'action	Critères			Porteur de l'action	CCPB
		Atténuation		Maîtrise de l'énergie	
X	En cours	X	Adaptation	EnR	
	Achevée	X	Air	Séquestration	
	Annulée				
				Partenaire(s) associé(s)	Région

Contexte	<p>Le projet consiste à réaliser un réseau continu de pistes cyclables et de vélorues (itinéraires sécurisés) permettant de raccorder entre eux les itinéraires existants, afin de former l'épine dorsale du réseau cyclable de la communauté de communes des Portes Briardes, desservant les 5 communes membres de celle-ci. Le tracé est intégré dans le Schéma directeur cyclable de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts et il répond à un cadre plus global porté par la Région Ile-de-France. En effet, dans la continuité de son ambitieuse stratégie pour faire du vélo un mode de transport du quotidien, la Région Île-de-France accompagne le développement du Réseau express régional vélo, appelé « Réseau Vélo Île-de-France », grâce à des aménagements cyclables attractifs, offrant une bonne qualité de service, de confort et de sécurité à tous. Le réseau Vélo Île-de-France, constitué de onze lignes régionales dont la programmation est phasée, apporte une véritable réponse aux besoins des cyclistes et permet de rendre ce moyen de transport accessible au plus grand nombre.</p> <p>La Région, accompagnée par le Collectif Vélo Île-de-France à l'origine du projet, mobilise les principaux acteurs du vélo, dont la majorité des collectivités sur l'ensemble du territoire régional. C'est cette adhésion qui permet au projet de se concrétiser aujourd'hui. Le partenariat avec les collectivités et le Collectif Vélo Île-de-France a permis, à travers plusieurs étapes de concertation, de définir les différentes lignes du réseau Vélo Île-de-France et un cahier des charges pour sa réalisation. Le projet répond donc principalement aux exigences et prescriptions dictées par le cadre du dispositif tant dans son tracé, sa géométrie, sa signalisation et signature visuelle.</p>
-----------------	--

Description de l'action
<p>Le déploiement du réseau prend la forme de différents aménagements qui sont fonction de la géométrie des lieux et du cahier des charges de la Région Ile de France concernant la labélisation du réseau VIF. Seize tronçons sont à ce jour identifiés avec des aménagements en site propre de type voie verte, en partage de chaussée, en aménagement de zone 30, en vélorue, en pistes cyclables mono ou bi directionnel. Ils se situent sur les communes de Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Gretz Armainvilliers. La longueur de l'ensemble des aménagements est de 7369.00 ml.</p>

Calendrier prévisionnel			
2024	2025	2026	2027

Etude et travaux

Etude et travaux

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC	Moyens financiers sollicités		
				Nature	€	%
MOE	237 500.00	47 500.00	285 000.00	CIRDF	3 252 405.60	60
Mission spécifique cartographie et signalétique directionnelle	48 000.00	9 600.00	57 600.00			
CSPS	41 216.00	8 243.20	49 459.20			
Détection de réseau	29 320.00	5 864.00	35 184.00			
Diag amiante / hap Isdi	58 640.00	11 728.00	70 368.00			
Etude mur de soutènement	25 000.00	5 000.00	30 000.00			
Bornage et études foncières	6 000.00	1 200.00	7 200.00			
Travaux Lésigny	1 638 000.00	327 600.00	1 965 600.00			
Travaux Ozoir-la-Ferrière	2 247 000.00	494 000.00	2 964 000.00			
Travaux Gretz Armainvilliers	867 000.00	173 400.00	1 040 400.00			
Total	5 420 676.00	1 084 135.20	6 504 811.20	Total	3 252 405.60	60
Reste à charge de la collectivité HT					2 168 270.40	40

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Réaliser la totalité des linéaires d'aménagement sur le tracé prévu par IDF sur le réseau VIF du territoire.	- Linéaires de structures réalisées.	- Taux de structures réalisées par rapport à l'objectif.

Axe	N°2 Aménager le territoire de manière « énergétiquement » raisonnée et durable		
Objectif opérationnel	Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées »		
Action	Coordonner des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos) dans un souci de continuité et de sécurité : création d'ouvrages de franchissement, mise en œuvre d'une signalétique adaptée, accessibilité, prise en compte des ambiances diurnes et nocturnes dans une logique maîtrise des consommations énergétiques	N°	

Phase de l'action	Critères		Porteur de l'action	CCPB
X	Réflexion	Atténuation	Maîtrise de l'énergie	
X	En cours	X	Adaptation	EnR
	Achevée		Air	Séquestration
	Annulée			

Partenaire(s) associé(s)	Etat
	Région

Contexte	<p>Depuis 2018, la communauté de communes a réalisé près de 13,5 km d'itinéraire de loisirs et sections utilitaires reliant les communes du territoire et les EPCI voisins en mettant en œuvre son schéma directeur cyclable.</p> <p>De nouveaux itinéraires communaux et intercommunaux projetés vont être inscrits dans un second schéma directeur cyclable intercommunal qui permettra d'aboutir à un maillage cyclable pertinent et prospectif.</p> <p>Parmi ces itinéraires, la communauté de communauté souhaite porter les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liaison douce O3/L1 : améliorer la couche de roulement de cet itinéraire très emprunté
-----------------	--

Description de l'action
<p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>LD 03 / L1</u> <p>Réalisée en 2020 dans le cadre du schéma cyclable n°1, cette liaison très fréquentée relie le centre- ville de Lésigny à Ozoir-la-Ferrière tout en permettant aux habitants de Férolles-Attilly d'emmener les enfants à l'école des Clos</p> <p>Le choix initial de réaliser la piste en matériaux traités aux liants hydrauliques entraine une nécessité d'entretien régulier de la couche de roulement. L'usage intensif, tant de loisirs qu'au titre de déplacements vers les lieux d'activité professionnelle ou de transport (gare), induit, sous la pression des usagers, une réflexion pour réaliser un revêtement de qualité, présentant des performances environnementales mais aussi de circulabilité (vélos, trottinettes, rollers, skates).</p> <p>La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts va donc engager la réfection de la couche de roulement dans le cadre d'un programme d'entretien pluri annuel. Chaque année, une portion d'itinéraire sera améliorée. Le revêtement sera choisi en fonction de son faible albedo afin de réduire les ilots de chaleur et participer au rafraichissement des villes.</p> <p>L'usage intensif, tant de loisirs qu'au titre de déplacements vers les lieux d'activité professionnelle ou de transport (gare), induit, sous la pression des usagers, une réflexion pour réaliser un revêtement de qualité, présentant des performances environnementales mais aussi de circulabilité (vélos, trottinettes, rollers, skates).</p> <p>La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts va donc engager la réfection de la couche de roulement dans le cadre d'un programme d'entretien pluri annuel.</p> <p>Chaque année, une portion d'itinéraire sera améliorée. Le revêtement sera choisi en fonction de son faible albedo afin de réduire les ilots de chaleur et participer au rafraichissement des villes.</p>

La présente fiche concerne donc les phases 2 et 3 puisque la phase 1 a été ultérieurement.

La phase 2 va de l'école des Clos à l'entrée du lotissement du Clos de la Vigne est de 700.00ml.

La phase 3 va de l'entrée du lotissement du Clos de la Vigne au stade d'Ozoir-la-Ferrière. La distance développée est de 1300.00ml.

Calendrier prévisionnel

2024	2024	2025	2026
	X	X	

Nature des dépenses	Montant HT	TV A	Montant TTC	Moyens financiers sollicités		
				Nature	€	%
MOE et TRAVAUX VRD Zone 2	279 600.00	55 920.00	335 520.00	État DSIL 2025	290 855.00	20
AMO Eclairage zone 2	19 550.00	3 910.00	23 460.00	RIDF	872 565.00	60
Travaux Eclairage zone 2	230 000.00	46 000.00	276 000.00			
MOE et TRAVAUX VRD Zone 3	484 375.00	96 875.00	581 250.00			
AMO Eclairage zone 3	30 750.00	6 150.00	36 900.00			
Travaux Eclairage zone 3	410 000.00	82 000.00	492 000.00			
Total	1 454 275.00	290 855.00	1 745 130.00	Total	1 163 420.00	80
Reste à charge de la collectivité					290 855.00	20

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les déplacements propres et actifs au niveau local en réalisant un maillage du territoire - Desservir les équipements et points d'intérêts économiques, touristiques, culturels du territoire et répondre aux nécessités de déplacements multimodaux, en favorisant l'accès aux gares - Apaiser les vitesses des véhicules motorisés et faciliter le partage de l'espace public et la cohabitation des usages - Communiquer sur le réseau cyclable réalisé et animer le dispositif pour développer la pratique du vélo au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur de piste aménagée - nombre de points lumineux installés 	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'utilisateurs - Taux de fréquentation des itinéraires cyclables

AVENANT N°3 CRTE

Porteur (MO)	Action	Coût total HT	DETR 2025	DSIL 2025	Autres subventions del'Etat	Autres subventions partenaires
AXE 2 - AMENAGER LE TERRITOIRE DE MANIERE "ENERGETIQUEMENT" RAISONNEE ET DURABLE						
CCPB	Coordonner des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos) dans un souci de continuité et de sécurité : création d'ouvrages de franchissement, mise en œuvre d'une signalétique adaptée, accessibilité, prise en compte des ambiances diurnes et nocturnes dans une logique maîtrise des consommations énergétiques	1 454 275 €		290 855 €		872 565 €
CCPB	Déploiement du réseau cyclable à haut niveau de service – Vélo Ile de France	5 420 676 €				3 252 405 €
CCPB	Réhabilitation de la route de Servon (hameau de Forcilles) avec création d'une piste cyclable.	2061165 €				550 000 €
CCPB	Réhabilitation de la route de l'Impasse de la Fosse Rouge	468 150 €				
CCPB	Réalisation du schéma directeur cyclable n°2	37 000 €			11 100 €	18 500 €
Férolles-Attilly	Installation d'une aire de croisement et de prise en charge de mobilités partagées	62 400 €				
Lésigny	Végétalisation des cours d'école du groupe scolaire de Villefermoy	362 000 €			72 400 €	108 600 €
Ozoir-la-Ferrière	Démolition et reconstruction du centre de loisirs de la Brèche aux Loups avec création de deux classes supplémentaires	2 310 000 €		1 617 000 €		250 000 €
AXE 4 - ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVER NOS RESSOURCES						
CCPB	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du complexe de gymnastique intercommunal	792 000 €	119 600 €	257 000 €		257 000 €
Tournan-en-Brie	Rénovation énergétique de l'école du Moulin à vent	1 099 264 €		549 632 €		219 853 €
Férolles-Attilly	Mettre à jour et réaliser les travaux relatifs au SDA	30 000 €				
Gretz-Armainvilliers	Marché global à performance pour l'éclairage public	1 669 374 €			160 000 €	
Ozoir-la-Ferrière	Création d'une plateforme de valorisation des déchets verts	320 000 €				115 000 €
TOTAL		10 196 266 €	119 600 €	2 714 632 €	243 500 €	5 643 803 €

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20241217-DEL_064_202

Annexe 2 – Maquette financière

Porteur (MO)	Action	Calendrier	Etat	Montant total du projet HT	Part du MO HT	Total subventions estimées	Total subventions notifiées	DSIL	DETR	Fonds vert	ADEME	FNADI	Agence de l'eau	Autre Etat	Région	Département	CAF	Agence nationale du sport	AUTRES	Totaux financeme	
CCPB	Rénovation urbaine et paysagère des ZAE intercommunales	2022	Terminé	1 607 687	1 207 687	400 000	400 000								400 000					400 000	
	Liaisons douces intercommunales : réalisation d'une liaison douce entre Ozoir-la-Ferrière et Roissy-en-Brie (LDO12)	2022	En cours	931 272	185 854	745 418	294 064	46 564							247 500	60 687				354 751	
	Liaisons douces intercommunales : inscription du schéma cyclable intercommunal dans le dispositif VIF (ex RER-V)	2022	En cours	83 000	59 000	24 000	24 000								24 000					24 000	
	Création d'un centre aquatique intercommunal	2022	En cours	11 306 085	9 878 541	3 668 760	1 949 801	570 000				218 610			973 230	757 961		1 000 000		3 168 760	
	Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (SURE)	2022	Terminé	178 500	72 000	106 500	82 047										82 047			82 047	
	Modernisation de l'éclairage public des ZAE	2023	Terminé	144 408	84 406	79 172	60 002			60 002											60 002
	Coordonner des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos)	2024	En cours	623 500	380 335	498 800	243 165		243 165												243 165
	Requalifier les espaces économiques existants	2024	En cours	347 850	69 570	278 280			177 847							100 433					278 280
	Réalisation du schéma directeur cyclable n°2	2024	En cours	37 000	7 400	29 600	18 500					11 100				18 500					29 600
	vélos) dans un souci de continuité et de sécurité : création d'ouvrages de franchissement, mise en oeuvre d'une signalétique adaptée, accessibilité, prise en compte des ambiances diurnes et nocturnes dans une logique maîtrise des consommations énergétiques	2024	Réflexion / en cours	1 454 275	290 855	1 163 420		290 855								872 565					1 163 420
	Déploiement du réseau de cyclable à haut niveau de service - Vélo Ile de France	2025	En cours	5 420 676	2 168 270	3 252 405										3 252 405					3 252 405
	Réhabilitation de la route de l'Impasse de la Fosse Rouge	2025	Réflexion	468 150	468 150	-	-														-
	Installation de panneaux photovoltaïques Complexe de Gymnastique (Lésigny)	2025	Réflexion	792 000	158 400	633 600		257 000	119 600							257 000					633 600
Réhabilitation de la route de Servons (hameau de Forcilles) avec création d'une piste cyclable.	2025	Etude et travaux en cours	2 061 166	1 511 166	550 000										550 000					550 000	
Ozoir-la-Ferrière	Neutralisation de l'amiante dans les ERP	2022	En cours	445 604	200 522	267 363	245 082	245 082											103 932	348 932	
	Aménagement des abords des écoles	2022	Etudes	300 000	120 000	180 000		150 000												150 000	
	Réhabilitation des toitures des 5 groupes scolaires	2022	En cours	2 500 000	750 000	1 750 000	86 812	86 812												86 812	
	Réalisation d'une Micro-foie	2022	Terminé	150 000	59 600	90 400	30 400					30 400		40 000			20 000			90 400	
	Diagnostic énergétique des bâtiments communaux	2022	Terminé	100 000	40 000	60 000		84 000												84 000	
	Application du schéma directeur eaux usées	2022	En cours	5 000 000	3 000 000	2 000 000							1 500 000			500 000				2 000 000	
	Application du schéma directeur eaux pluviales	2022	En cours	5 000 000	3 500 000	1 500 000							1 500 000							1 500 000	
	Mise en place des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)	2022	En cours	500 000	100 000	400 000							200 000			200 000				400 000	
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	2023	Etudes 2022	2 500 000	750 000	1 750 000				1 750 000											1 750 000
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	2023	En cours	20 000	6 000	14 000									14 000						14 000
	Lutte contre les effets canicule	2024 - 2026	Réflexion	350 000	140 000	210 000	15 730				210 000					15 730					210 000
	Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation	2024-2026	Réflexion	500 000	200 000	300 000					300 000										300 000
	Marché à Performance Energétique (MPE) pour la modernisation de l'éclairage public	2024-2026	En cours	1 987 676	446 304	1 541 372					1 391 372					150 000					1 541 372
	Renouvellement de la flotte automobile pour une solution "Verte"	2024-2026	Réflexion	205 000	121 000	84 000									84 000						84 000
	Infrastructure en faveur de la mobilité (liaison douce)	2023-2026	Réflexion	350 000	70 000	280 000						175 000					105 000				280 000
Agenda D'Accessibilité Programmé Travaux de mise aux normes	2023-2026	En cours	644 350	128 870	515 480		515 480													515 480	
Démolition / Reconstruction du Centre de loisirs de la Brèche aux Loups	2025	Réflexion	2 310 000	443 000	1 867 000		1 617 000										250 000			446 250	
Création d'une plateforme de valorisation des déchets verts	2025	Réflexion	320 000	205 000	115 000										115 000					115 000	
Tournan-en-Brie	Réfection et aménagement de voirie - Pré Bataille	2022	Terminé	627 636	627 636															-	
	Végétalisation des cours d'école	2022	En cours	1 400 000	280 000	1 120 000			1 120 000												1 120 000
	Végétalisation des cours d'école - mater Santarelli	2022	Terminé	315 359	226 725	215 791	88 634							123 308	88 634					211 942	
	Végétalisation des cours d'école - mater Madeleine	2023	En cours	160 000	100 073	99 847	59 927	59 927									39 920				99 847
	Remplacement des vestiaires du stade et création d'une tribune	2022	Terminé	1 039 295	739 295	300 000	300 000										300 000				300 000
	Création d'une liaison douce avec franchissement de la Marsange	2022	Terminé	590 357	123 621	597 764	466 737								295 379	368 720					664 099
	Création des ateliers municipaux	2022	Terminé	529 674	529 674																-
	Renouvellement du parc de véhicules municipaux	2022	Terminé	125 350	106 921	15 357	18 429										18 429				18 429
	Réalisation d'une maison de santé	2022	Terminé	412 686	267 961	144 725	144 725									144 725					144 725
	Etude et travaux de réfection de la toiture du clocher de l'hotel de ville	2022	Terminé	344 352	61 468	321 613	282 884								96 484	96 400	90 000				282 884
	Isolation thermique de l'école du centre par le remplacement des menuiseries des appartements situées à l'étage	2022	Terminé	39 929	39 929	31 944		31 944													31 944
	Réfection et aménagement de voirie - Maréchal Foch	2024	En cours	1 800 000	1 400 000	406 316	300 000									106 316	300 000				406 316
	Réfection de la toiture de l'école de la Madeleine	2023	Terminé	205 000	82 000	123 000	82 000	82 000													82 000
	Aménagement du centre de la piste d'athlétisme	2023	En cours	153 755	69 367	61 502	84 388		62 198							22 190					84 388
	Modernisation de l'éclairage public et modification du cycle d'éclairage	2023	En cours	723 439	356 492	558 185	366 947		216 947							150 000			46 606		413 553
Remplacement des menuiseries de la partie ancienne de l'HDV	2025	En cours	100 000	100 000																-	
Rénovation de l'école du Moulin à vent	2026	Réflexion	927 800	158 315	769 485		549 632								219 853					769 485	
Centrale kit de détresse GS	2023	Hors CRTE	6 891	1 379		5 512								5 512						5 512	

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20241217-DEL_064_202